

CESER : **30 janvier 2023**
Intervention n° : **3**
Document : **Budget primitif 2023 – Objectifs sociaux et environnementaux**
Orateur : **Emmanuel Thauhier**

Je m'exprime au nom des CCI

Le projet de budget primitif pour 2023 se situe dans la continuité de rapports précédents du Conseil régional dans l'application de critères d'éco-socio-conditionnalité de ses aides et accompagnements. Intitulés désormais objectifs sociaux et environnementaux, ils sont généralisés à toutes les aides et dépenses du Conseil régional. Celui-ci s'attache fort heureusement à adapter ces dispositions en fonction notamment des domaines concernés et des moyens qu'ont les acteurs pour les mettre en œuvre.

Nous nous félicitons de cette approche du Conseil régional, pragmatique et particularisée. Dans le domaine économique, nous rappelons en effet que d'autres territoires n'appliquent pas de telles conditionnalités dans les soutiens à leurs entreprises. Nous souhaitons que la Bretagne ne s'inflige pas des conditions défavorables de compétitivité par rapport à ces territoires, au détriment de son propre développement et de ses propres emplois. Nous soutenons donc l'option du Conseil régional d'engager l'ensemble des acteurs bretons dans des démarches vertueuses de transitions écologiques et énergétiques en veillant aux risques de défauts de concurrence, et proposons un dialogue permanent avec la Région en ce sens.

Je vous remercie de votre attention.